



Bordeaux, le 23 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des dernières restrictions à la pêche et à la commercialisation de coquillages du Bassin d'Arcachon

Les résultats des dernières analyses effectuées par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé que le niveau de contamination des moules du Banc d'Arguin était inférieur au seuil d'alerte.

En conséquence, le préfet de la Gironde a décidé, ce jeudi 23 juillet 2015, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de l'ostréiculture, de lever les mesures d'interdiction appliquées aux activités de pêche et de commercialisation des moules, coques et pétoncles en provenance du Banc d'Arguin.

L'ensemble des restrictions à la pêche et à la commercialisation des coquillages dans le Bassin d'Arcachon sont donc levées.